

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 7 (1922)  
**Heft:** 6

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Rédaction et Administration (adresses, etc.) : A. MOUNOUD, pasteur, Palézieux.

## Extrait du procès-verbal

de la séance commune du Comité de direction et du Conseil de surveillance de l'Union le 14 mai à Fribourg

1. Les Caisses de crédit de *Sassel*, *Goumoens-la-Ville* et *Oulens* (Vaud) *Safenwil* et *Zeihen* (Argovie) *Hägenschwil* (St-Gall) sont admises dans l'Union. Le nombre des Caisses affiliées à l'Union atteint ainsi 309.

2. Il est accordé 13 demandes solidement motivées de crédits spéciaux avec la remarque que les avances extraordinaires n'ont qu'un caractère temporaire et que chaque Caisse, dans son intérêt propre, doit s'efforcer de trouver les fonds qui lui sont nécessaires dans le milieu où elle exerce son activité. Nos Caisses ne doivent pas seulement être des Caisses de prêts mais aussi des Caisses d'épargne.

3. La question du marché de l'argent et des taux est discutée. Celle-ci étant en relation directe avec la situation économique générale et les conditions régionales devant être prises en considération, il ne peut être donné de directions précises aux Caisses qui doivent tendre le plus possible à un abaissement général de leurs taux et, en particulier, ne plus payer au-dessus du 4  $\frac{3}{4}$  % pour les dépôts à long terme.

A la Caisse centrale on remarque un reflux des fonds avancés aux Caisses dû principalement à la négociation des titres en portefeuille. Les banques ne bonifient, pour une partie, que le 1 % aux dépôts disponibles en tout temps on peut envisager une plus large réduction des taux créditeurs et débiteurs.

4. La liste des tractanda de l'assemblée générale est encore une fois discutée; il est décidé d'appuyer la proposition formulée par les groupes cantonaux ramenant les prestations des Caisses au fond de secours au 20 0/0 de l'intérêt payé aux parts sociales. Il est pris connaissance avec étonnement de la décision du groupe vaudois se refusant à soutenir un projet émanant d'une Caisse de son ressort.

5. Une Caisse qui a refusé obstinément de se conformer aux observations des réviseurs est mise en liquidation.

6. Il est communiqué que la note de frais présentée par la société fiduciaire de Zurich pour la révision de la Caisse centrale, faite par ses employés dans le courant de l'année et qui a duré 4  $\frac{1}{2}$  jours s'élève à Fr. 558.40

7. Il est pris connaissance d'un rapport du Réviseur sur un certain nombre de Caisses, dont la gestion laisse à désirer et l'on affirme de nouveau que seule la stricte observation des statuts et des principes raiffeisenistes éprouvés peut assurer la prospérité et le développement tant des Caisses locales en particulier que de l'Union en général.

Pour trad. conforme : A. M.

## Procès-Verbal

de la XIX<sup>me</sup> assemblée générale ordinaire de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), le 15 mai 1922, à 11 heures du matin, dans la salle du Grand Conseil, à Fribourg.

A 11 heures du matin, M. *Liner*, président de l'Union, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux délégués accourus de tous les confins de notre pays. Cette participation nombreuse est pour lui une preuve que malgré la vague actuelle de matérialisme, il y a encore chez nous un fort esprit d'idéalisme. M. *Liner* souligne la noblesse des principes Raiffeisen, et exhorte les Caisses à travailler toujours plus intensément pour atteindre le double but qu'elles doivent se proposer: d'abord augmenter et fortifier dans notre peuple l'esprit d'épargne et d'économie. Propager cette vertu par la fondation de Caisses Raiffeisen, c'est contribuer à la réforme sociale et au bien être général. Puis nous voulons, continue-t-il, laisser cette épargne à la disposition de la classe qui l'a produite, en fournissant à notre peuple, à des conditions favorables, les moyens nécessaires pour lui permettre de triompher dans la lutte quotidienne pour l'existence. M. *Liner* exprime encore la satisfaction des comités centraux d'avoir pu convoquer une fois les délégués à nos assises annuelles sur sol romand: de nombreuses Caisses très florissantes existent dans nos cantons de langue française, l'Union se devait de leur prouver la sympathie de leurs sœurs de Suisse alémanique.

Il remercie les autorités de Fribourg de l'empressement avec lequel elles nous ont ouvert les portes de leur cité. Il est fier de l'honneur qu'elles témoignent par là aux Caisses Raiffeisen et aux pionniers de cette cause. Il salue spécialement M. le conseiller d'Etat *Chatton*, directeur des Finances du canton de Fribourg, M. le professeur *Aeby*, syndic de la Ville de Fribourg, ainsi que les représentants de la presse. Puissent nos débats être inspirés de l'esprit de concorde et d'entraide mutuelle, de confiance inébranlable dans la puissance de notre nationalisme suisse.

### 2. Election du Bureau de l'Assemblée

Sont élus :

*Président* : M. F. BOSCHUNG, conseiller national, Ueberstorf.

*Sécretaire* : M. H. Serex, du bureau de l'Union, St-Gall.

*Scrutateurs* : MM. Egli, Niederhelfenschwil ; Albin Wyss ; Hobi, caissier, Mels ; Scheffold, curé, Haggenschwil.

M. J. Heuberger, secrétaire de l'Union, fonctionne comme traducteur.

La liste de présence accuse 253 délégués représentant 161 Caisses. 119 Caisses sont directement représentées tandis que 36 ont cédé leur droit de vote aux représentants des groupes cantonaux.

M. le conseiller national Boschung prend la présidence, remercie l'assemblée et reporte sur son canton l'honneur de son élection.

### 8. Présentation des Comptes et Bilan de 1921

Dans un rapport des plus intéressant, s'exprimant alternativement en français et en allemand, M. Schwaller président du Conseil de Surveillance de l'Union, commente longuement les divers postes du bilan, en comparant les chiffres de 1920 avec ceux de 1921. Il expose spécialement que la Société fiduciaire suisse à Zurich, de concert avec le Conseil de surveillance, a procédé durant une semaine entière à la révision de la gestion de l'Union, dont elle rend compte dans un rapport de 32 pages à la disposition des délégués.

Il fait ressortir que l'Union n'a rien perdu dans l'affaire de la Banque Commerciale fribourgeoise qui servait de banque correspondante pour les Caisses du canton ; toutes les avances faites ont été remboursées ainsi que les intérêts convenus.

L'Union a bonifié en moyenne de 3 à 3 1/2 o/o pour l'avoir qu'elle doit conserver à vue auprès des banques et dont le chiffre ascende à Fr. 869,682.28. Les dépôts à terme ont bonifié de taux un peu plus favorables. Le portefeuille s'élevait à Fr. 678,265.15 se compose exclusivement d'effets négociables en tout temps à la Banque Nationale et assure une bonne partie de la liquidité nécessaire à notre Caisse centrale. L'avoir des Caisses en comptes-courants est en diminution ; il passe successivement de 5,8 millions en 1919 à 4,9 millions en 1920, et enfin à 4,3 millions en 1921. D'autre part, le chiffre des crédits ouverts aux Caisses a fortement augmenté : 66 Caisses étaient débitrices de l'Union en 1919, 129 en 1920 et 151 en 1921. Au nombre des débiteurs ne figurent que des coopératives avec responsabilité illimitée ; il n'y a absolument aucun crédit sans garantie. Le compte des créanciers est également en diminution, ainsi que le compte des obligations ; les Caisses ont dû reporter une grande partie de leurs dépôts à terme sur compte à vue pour leurs besoins courants, tandis que le nouveau droit de timbre fédéral d'émission est pour une grande part la cause de la diminution à constater sur le compte obligations.

« Caisses Raiffeisen, souligne le rapporteur, faites vos » dépôts auprès de notre association : c'est pour vous » une prescription, une prescription sage, une prescription » nécessaire, aucune exception ne saurait être tolérée, » car elle pourrait engendrer des abus et occasionner des » blessures douloureuses ». Le portefeuille des « Fonds publics » accuse également une diminution et n'atteint plus que Fr. 2,5 millions ; il ascendait en 1918 à 5,2 millions. Il ne se compose que de titres avec garantie de la Confédération, des cantons ou des communes, figurant tous au bilan à leur valeur officielle au 31 décembre 1921.

Le compte des fournitures et matériel solde par Fr. 3276.21. Il a été vendu pour Fr. 26,138.58. Les Caisses devraient se fournir exclusivement auprès de l'Union, qui veille spécialement à la sauvegarde des intérêts des Caisses dans la rédaction des formulaires ; il ne sont du reste pas plus chers qu'ailleurs.

Le compte de nos deux journaux officiels laisse un modeste bénéfice de Fr. 622.95 sur le Raiffeisenbote, qui a contribué également pour Fr. 200.— au Message.

Le bénéfice net de Fr. 58,808.87 (38,280.41 en 1920), permet de servir un intérêt de 5 o/o aux parts sociales et de verser Fr. 14,000.— au fonds de réserve.

Les deux Comités ont travaillé la main dans la main. L'administration de l'Union est également en mains sûres et dans ses bureaux règne une activité intense.

Le Conseil de surveillance de l'Union présente les propositions suivantes :

1. Les comptes de l'exercice sont approuvés.
2. Il en est donné décharge aux organes administratifs.
3. Les parts d'affaires reçoivent un dividende de 5 o/o.
4. Fr. 14,000.— sont versés aux réserves.

En terminant, le rapporteur donne un aperçu de l'activité de l'Union et souligne encore l'importance et l'absolue nécessité des révisions qui se sont élevées à 159 pour l'exercice écoulé. Les révisions de l'Union sont reconnues comme officielles par la plupart des gouvernements cantonaux ; elles sont notre force et contribuent beaucoup à la confiance dont nos Caisses jouissent. Les rapports permettent de constater qu'à côté de Caisses bien administrées, il en existe malheureusement encore qui ne peuvent comprendre que leur prospérité dépend d'une gestion absolument conforme aux principes fondamentaux de notre organisation et aux statuts. Le montant du cautionnement des caissiers devrait être ici et là relevé ; il devrait être de Fr. 3,000.— au minimum pour les Caisses ayant un chiffre de bilan inférieur à un million, et de Fr. 10,000.— pour celles avec un bilan supérieur. Les titres devraient être déposés auprès de l'Union pour la gérance. Les deux Comités devraient montrer plus d'activité et ne pas s'en remettre entièrement au caissier.

En résumé, le résultat de l'exercice est bon. L'Union et les Caisses en particulier ont fait leurs preuves et peuvent regarder avec confiance vers l'avenir.

L'exposé de M. Schwaller est vivement applaudi et les propositions du Conseil de Surveillance admises à l'unanimité.

### 4. Renouvellement du Comité de Direction et du Conseil de Surveillance

A l'unanimité, l'assemblée confirme dans leurs fonctions les membres des deux Comités sortant de charge :

*Comité de Direction* : Liner, Andwil (St-Gall) ; Scherrer, député, Niederhelfenschwil (St-Gall) ; Boschung, conseiller national, Ueberstorf (Fribourg) ; Nussbaumer, député, Hofstetten (Soleure) ; Golay, caissier, Molondin (Vaud).

M. Liner, député, Andwil, est également confirmé comme président de l'Union.

*Conseil de Surveillance* : Chanoine Schwaller, Fribourg ; Thüring, caissier, Ettingen (Bâle-Campagne) ; Ochsner, Juge de paix, Einsiedlen ; Stutz, député, Gansingen (Argovie) ; Puipe, pharmacien, Monthey (Valais).

*Président du Conseil de Surveillance* : M. le Chanoine Schwaller, à Fribourg.

### 5. Projet de la Caisse de Bière tendant à la fondation d'un Fonds de secours

M. Weitzel, président de la Caisse de Bière, qui a pris l'initiative du projet, rapporte ; il fait ressortir toute l'utilité d'un tel fonds de secours pour notre association. Il ne peut admettre que si pour une cause quelconque une Caisse tombe dans le malheur, on la laisse se débattre seule dans sa triste situation, sans lui tendre une main secourable pour lui aider à se relever. La création de ce fonds diminuerait la responsabilité des membres, obstacle fréquent à leur recrutement. M. Weitzel conclut en recommandant vivement l'adoption du projet, sous réserve de quelques modifications de détails.

M. Scherrer, vice-président de l'Union, au nom des Comités centraux et de la Commission d'étude, soutient le projet de la Caisse de Bière. Les Comités, dit-il, ont accueilli avec grand empressement un projet dont l'utilité leur a été démontrée par les expériences faites. Nous allons au devant d'une période de crise ; prendre des mesures préventives ne veut pas dire qu'il y ait danger. Il ajoute que les Comités dans leur séance de la veille, ont décidé de modifier le projet en ce sens que l'abandon au profit du fonds ne serait que de 20 o/o seulement di

montant de l'intérêt des parts sociales ; le sacrifice demandé est des plus minimes en comparaison des services qu'un tel fonds peut être appelé à rendre. Vu le temps restreint, il insiste pour une discussion rapide et l'adoption tout au moins en principe.

M. le Curé *Raemy*, Morlon (Fribourg), reconnaît que l'idée est absolument digne d'éloges, mais estime que la question n'est pas encore suffisamment étudiée et qu'il y aurait lieu de la soumettre aux assemblées générales des sections.

M. *Huguenin*, au nom du Groupe Vaudois, tout en reconnaissant le bien fondé de la question, estime également insuffisamment étudiée et en demande le renvoi à l'année prochaine.

M. *Borgeaud* (Groupe du Bas-Valais), demande une étude plus complète sur quelques questions de détail.

M. le Curé *Sapin* (Groupe Fribourg romand), expose que le projet a rencontré beaucoup de sympathie dans son groupe, mais qu'il estime également nécessaire de mettre la chose en discussion lors des assemblées générales des Caisses.

M. *Scherrer*, vice-président de l'Union, expose encore que le projet a été étudié à fond par une commission spéciale, que toutes les assemblées des groupements régionaux en ont délibéré, et que puisque l'on est d'accord sur le principe, l'entrée en matière devrait être votée immédiatement.

M. *Waldisbühl* (Groupe argovien), déclare tout d'abord que son groupe n'a pu se prononcer officiellement sur la question, mais qu'il a pu se rendre compte que toutes les Caisses étaient d'accord sur le principe ; le sacrifice demandé étant des plus minimes, il appuie la proposition d'entrée en matière.

M. le Curé *Flury* (Groupe soleurois), tout en soutenant le projet, déclare ne pouvoir le voter sans connaître l'opinion des membres des sections ; il s'estime incompétent, sur la base des statuts, pour disposer d'une partie de l'intérêt des parts sociales. Il fait observer en particulier que le règlement de fonds de secours est en contradiction avec les statuts et qu'il viole l'engagement pris vis-à-vis des Caisses, lors de l'élévation du capital social, de servir en tout cas un intérêt de 5 o/o.

Il propose de renvoyer la question aux deux Comités pour étude plus complète, puis d'accorder aux organes de l'Union la compétence de mettre les réserves à contribution pour venir en aide à une caisse, si besoin est, jusqu'à la création d'un fonds spécial.

M. *Villiger* (Groupe thurgovien), estime qu'il n'est pas ressorti des débats des motifs valables nécessitant un renvoi, et que l'assemblée des délégués est absolument compétente pour prendre une décision. Il votera pour l'adoption.

M. *Scheffold* (Häggenchwil-St-Gall) appuie le projet Flury tendant au renvoi de la question à l'année prochaine, en autorisant pour cette année les deux Comités de l'Union à mettre les réserves à contribution pour parer à des pertes éventuelles des Caisses.

M. *Sapin* (Fribourg-Romand), estime que l'Union devrait consentir des taux réduits aux Caisses dans le besoin.

M. *Angehrn* (Muolen-St-Gall) demande une étude plus complète de la question afin de ne pas prendre une décision sur laquelle on devrait peut être revenir. Il ne votera pas l'entrée en matière immédiate, mais le renvoi à l'an prochain.

M. *Liner* déclare encore au nom du Comité Directeur que la crise économique actuelle motive ce projet de fonds de secours, et que, à sa connaissance, il n'y a aucune Caisse dont la situation donne lieu à des craintes spéciales. Il déclare se rallier au projet Flury.

M. *Federer* (Groupe St-Gallois), insiste encore pour

que la question soit immédiatement tranchée ; les détails seraient renvoyés à la prochaine assemblée.

Il est procédé au vote à scrutin ouvert ; à une forte majorité, l'assemblée décide de ne pas entrer en matière pour l'instant sur cette question, mais de la renvoyer aux deux Comités de l'Union pour étude complémentaire, puis adopte la proposition Flury autorisant les organes de l'Union à mettre les réserves à contribution en cas de nécessité jusqu'à la fondation d'un fonds spécial.

M. *Gschwind* (Arlesheim), exprime encore le vœu que nos assemblées générales soit fixées un dimanche pour qu'elles puissent mieux être fréquentées.

La parole n'étant plus demandée, le président clot les débats à 2 h. 1/4, en souhaitant aux délégués un heureux retour dans leurs foyers, en les engageant à travailler partout énergiquement à la diffusion de nos principes raiffeisen.

Le Président :  
BOSCHUNG

Le Secrétaire :  
SEREX

### Echos des assemblées des groupes cantonaux de l'Union Suisse.

(suite)

**Soleure.** — 61 délégués, représentant 29 Caisses, assistaient à l'assemblée du groupe soleurois, tenue à Mümliswil, le 25 avril, sous la présidence de M. Naggeli, député, de Neuendorf, et à laquelle assistaient des représentants de la presse politique cantonale, du Bureau central de St-Gall et des comités centraux de l'Union suisse, ces derniers dans la personne de M. le chanoine Schwaller, président du Conseil de surveillance. Le rapport présidentiel annonce que le Comité du groupe a borné son activité au cours du précédent exercice, à des questions de propagande. Certaines expériences douloureuses qu'ont dû subir les habitants de la partie supérieure du canton tout spécialement éprouvée par des catastrophes bancaires, semblent devoir frayer la voie au mouvement Raiffeiseniste dans une contrée qui lui semblait jusqu'ici réfractaire. — Après avoir liquidé rapidement la partie administrative de son ordre du jour, maintenu à fr. 2 par fr. 100,000 de bilan pour chaque Caisse, la cotisation annuelle au groupe régional, l'assemblée aborda les sujets plus généraux qu'il est urgent est nécessaire de discuter dans des séances de ce genre.

La question si importante de l'abaissement des taux donna lieu dès l'abord à un intéressant échange de vues. Les produits agricoles ayant subi des réductions de prix importantes, il est naturel que le taux de l'argent suive aussi cette marche descendante. Quoique une différence de 1/4 o/o soit minime et ne compensé pas le relèvement des impôts de tous genres, tant directs qu'indirects, fédéraux, cantonaux et locaux, les Caisses Raiffeisen se doivent de donner l'exemple en réduisant dès l'abord leurs taux créanciers, chacune en tenant compte de ses circonstances spéciales. Il ne saurait être question, en effet, à Soleure pas plus qu'ailleurs de fixer des chiffres auxquels toutes les Caisses doivent se soumettre. La discussion intervenue permettra aux délégués présents d'orienter leurs Caisses particulières sur les mesures à prendre pour répondre au vœu général.

Le commerce des obligations à primes fit ensuite l'objet d'une discussion sérieuse et approfondie que clôtura l'adoption de l'ordre du jour ci-après :

« L'assemblée générale ordinaire des Caisses Raiffeisen soleuroise, réunie le 25 avril 1922, à Mümliswil et groupant 61 délégués, décide à l'unanimité des participants et après une abondante discussion, d'inviter les Comités de direction des Caisses soleuroises à rendre le public attentif dans toutes les communes de leur ressort aux conséquences néfastes qui peuvent résulter de la participation à des entreprises pour lesquelles il est fait, principalement dans la population campagnarde, une propagande

extrêmement active, soutirant de ces milieux des ressources qui pourraient être employées à des buts meilleurs.»

Dans l'intérêt de notre vie économique générale, il est instamment à désirer que cette déclaration, ainsi que les articles traitant ce même sujet qui ont paru dans nos journaux, atteignent en quelque mesure leur but.

Il est décidé de porter à 7 au lieu de 5 le nombre des membres du Comité que précède M. Näggeli député à Neuendorf.

La séance, interrompue pour le dîner, est reprise à 2 h. par une conférence intéressante et captivante de M. le chanoine Schwaller, célébrant la solidité de l'édifice Raiffeiseniste qui s'affirme de plus en plus dans ces temps troublés et qui résistera à l'orage à condition que les principes éprouvés de Raiffeisen soient strictement et exactement observés. L'orateur encourage les organes dirigeants, Comité de direction et Conseil des surveillance des Caisses à remplir avec fidélité les devoirs que leur assignent les statuts; il insiste en particulier sur la nécessité d'un contrôle régulier et assidu des livres et de toute la gestion de l'établissement dont ils ont la responsabilité. Les Caissiers consciencieux ne peuvent que se féliciter de ce travail de révision.

M. Schwaller donne ensuite quelques renseignements statistiques sur l'état actuel du mouvement Raiffeiseniste dans le canton. Les 43 Caisses existant à Soleure ont un bilan total de fr. 15,200,000, chiffre dans lequel le capital social, parts d'affaires, figure pour fr. 197,000 et les réserves pour fr. 286,195,93. En caisse d'épargne les 10,817 détenteurs de livrets, disposent d'un avoir de 10 h. 2 millions. Le mouvement total d'affaires en 1921 s'est élevé à 23,270,000. Ces chiffres prouvent que la cause Raiffeiseniste a poussé ses racines profondes dans le sol soleurois et que, en général, on a travaillé d'une manière satisfaisante. Il serait à désirer cependant que les Caisses fassent un peu plus parler d'elles, — de la bonne manière, — dans la presse et ailleurs et qu'elles intensifient leur propagande.

Le conférencier termine et disant quelques mots de l'assemblée de Fribourg pour laquelle il espère une nombreuse participation de soleurois. Il recommande chaleureusement le projet de la Caisse de Bière qui lui paraît suggéré par le pur esprit de solidarité qui doit animer nos Caisses.

Vivement applaudi, l'exposé de M. Schwaller est suivi d'une longue discussion dont le projet de fonds de secours fait les principaux frais et qui se termine par l'adoption à la quasi-unanimité du projet de la Caisse de Bière sous réserve de la réduction à 25 pour cent de la retenue sur l'intérêt des parts d'affaires jusqu'au moment où le fonds s'élèvera à fr. 200,000.

**Thurgovie.** — Treize Caisses représentées par 25 délégués ont pris part le 8 mai à l'assemblée générale du groupe cantonal, présidée par M. le Député Häberli. — Les questions administratives liquidées et après avoir pris connaissance avec satisfaction des constatations réjouissantes qu'a pu faire le rapporteur annuel sur l'état prospère où se trouvent à cette heure les Caisses thurgoviennes, l'assemblée entendit une conférence de M. Heuberger, secrétaire de l'U. S. sur les objets à l'ordre du jour l'assemblée générale de Fribourg.

Quoique les Caisses de ce groupe soient au nombre de celles dont les prestations au fond projeté seront les plus considérables, vu l'importance de leur bilan (au total 10,3 millions), aucune opposition ne se fit jour contre l'idée émise par la Caisse de Bière. Pour terminer, l'assemblée entendit encore une communication de M. Heuberger sur le *chèque*. L'heure avancée ne permit pas à la discussion générale de s'engager.

**Vaud.** — *Assemblée du Groupe Vaudois de l'Union Suisse.* L'assemblée générale du groupe vaudois a eu lieu le 13 mai, au Café des Deux-Gares, à Lausanne. Précédée par la séance de la Fédération vaudoise, dont font partie, à côté d'une majorité de Caisses affiliées à l'Union suisse un petit groupe de Caisses indépendantes, elle dut, faute de temps, expédier assez rapidement son ordre du jour.

M. Huguenin, député, président, expose que faute de fonds, les statuts révisés n'ont pas encore été imprimés et que les deux délégués de la Fédération à Baden. l'année dernière n'ont pas été indemnisés; il y aurait donc lieu de percevoir des Caisses affiliées la petite finance nécessaire pour couvrir les dits frais ainsi que d'autres qui pourront se présenter. A l'unanimité l'assemblée accepte cette proposition.

La grosse question à l'ordre du jour et la proposition de la Caisse de Bière tendant à la création d'un Fonds de secours pour les Caisses qui subiraient de grandes pertes et ne pourraient les couvrir par leurs propres moyens. Cette idée a reçu un accueil très favorable auprès du Comité central de l'Union Suisse qui a élaboré un projet en 13 articles pour sa réalisation immédiate; celui sera discuté à l'assemblée générale de Fribourg, le surlendemain 15 mai; les délégués de notre groupe doivent être orientés sur l'attitude qu'ils auront à prendre dans cette importante question,

M. Weitzel de Bière l'expose d'une façon éloquente et convaincue. Il appuie fortement sur les principes de solidarité qui doivent animer non-seulement les membres d'une Caisse, mais toutes les Caisses entre elles; le rapporteur ajoute que les promoteurs de cette idée avaient bien eu l'intention de la soumettre préalablement au groupe, mais que, à la première ouverture qui lui en avait été faite, St-Gall avait pris les devants.

La discussion s'engage très intéressante et nourrie, elle doit être malheureusement écourtée, le séance devant être levée à 5 heures.

MM. Peyrollaz, Mounoud, Huguenin, Weitzel, Dutoit, Golay, prennent tour à tour la parole pour ou contre le projet. Entre autres raisons les opposants font valoir que toutes les Caisses sont loin d'être administrées d'après les mêmes principes de garantie stricte des prêts et ne travaillent pas toutes avec le même esprit de prévoyance; telles Caisses se sont imposées de sérieux sacrifices en prévision des pertes possibles, et, depuis leur fondation, qui ne remonte cependant pas bien loin, ont déjà constitué un fonds de réserve important, alors que d'autres ont pratiqué différemment et n'ont pas épargné grand chose pour les mauvais jours.

Comme conclusion, l'assemblée est unanime à reconnaître l'excellence de la motion de Bière et son utilité, mais demande que la création du Fonds de secours, ainsi que son fonctionnement soient étudiés plus à fond et que chaque Caisse puisse en discuter préalablement dans une assemblée générale.

Un orateur ayant affirmé, au cours de la discussion, que pendant la pénurie des disponibilités, une Caisse avait prélevé des fonds à la B. C. V. pour les replacer dans un autre établissement à un taux supérieur, M. Mounoud demande que le Comité fasse une enquête aux fins de savoir si d'autres Caisses ont pratiqué de même, ce qui justifierait jusqu'à un certain point les dispositions peu favorables en haut lieu vis-à-vis de nos institutions de crédit mutuel.

Les trois membres du Comité de groupe sont désignés pour le représenter à l'assemblée de Fribourg et plus spécialement les Caisses qui n'y enverront pas de délégués.

(A suivre.) G. D.